

Pour une souscription entre le 1^{er} et le 30 septembre 2025 ⁽¹⁾

Pour un début de livraison au plus tard le :
30 novembre 2025

1. FORMULE - OPTION BASE

Part fourniture			
Abonnement FIXE (€/HTT) *			Prix FIXE du kWh (€ HTT) *
65,00 € /an	→	soit	5,42 € /mois
			0,09317

Prix total HTVA (hors coût de Capacité)							
1 Plage temporelle courte utilisation (pour les clients équipés d'un <i>compteur non communicant</i>)				4 Plages temporelles courte utilisation (pour les clients équipés d'un <i>compteur communicant</i>)			
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement mensuel total HTVA **	Prix du kWh (€ HTVA) ***		Puissance souscrite (kVA)	Abonnement mensuel total HTVA **	Prix du kWh (€ HTVA) ***	
						HPH	HCH
3	12,73	0,17155		3	12,44		
6	16,11			6	15,52		
9	19,48			9	18,60		
12	22,86			12	21,69		
15	26,23			15	24,77	0,19805	0,16285
18	29,61			18	27,85		
24	36,35			24	34,01		
30	43,10			30	40,18		
36	49,85			36	46,34		
							0,13975
							0,13475

Heures Pleines saison Haute (HPH) / Heures Creuses saison Haute (HCH) : du 01/11 au 31/03

Heures Pleines saison Basse (HPB) / Heures Creuses saison Basse (HCB) : du 01/04 au 31/10

* Prix de fourniture fixes sur la durée du contrat choisi.

L'acheminement et les taxes restent soumis aux évolutions réglementaires.

Le prix de Capacité est défini, pour chaque client, selon les modalités de Conditions Particulières de Vente (voir détails à l'article 3.2 des CPV)

** Abonnement mensuel HTVA comprenant :

- l'abonnement fourniture, fixe sur la durée du contrat,
- les parts fixes de l'acheminement en vigueur à la date de l'offre,
- la CTA en vigueur à la date de l'offre.

*** Prix du kWh HTVA comprenant :

- le coût de fourniture,
- la part variable de l'acheminement, en vigueur à la date de l'offre,
- l'accise sur l'électricité de 0,02998 €/kWh, en vigueur à la date de l'offre.

À compter du 1^{er} août 2025, la France s'aligne sur le droit européen et harmonise les taux de TVA. La France appliquait jusqu'à maintenant une TVA réduite à 5,5 % sur la part fixe de l'abonnement et une TVA normale à 20 % sur la consommation. Or, cette double taxation n'est pas autorisée par l'Union européenne qui impose des taux de TVA uniformes pour un même service. Un taux de TVA à 20 % sera désormais appliqué sur la part liée à l'abonnement. Pour compenser cette hausse de la part liée à l'abonnement, le gouvernement a par ailleurs prévu un abaissement de l'accise (taxe sur la consommation) et du TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité).

--> L'accise passe de 33,70 €/mégawattheure à 29,98 €/MWh

--> Le TURPE baisse également d'environ 2,5 %.

⁽¹⁾ En cas d'événement impactant significativement le marché de gros de l'électricité, EDSB l'agence pourra retirer la présente grille avant sa date limite de validité.

Pour une souscription entre le 1^{er} et le 30 septembre 2025 ⁽¹⁾

 Pour un début de livraison au plus tard le :
30 novembre 2025

2. FORMULE - OPTION HEURES CREUSES (HP/HC)

Part fourniture			
Abonnement FIXE (€/HTT) *		Prix FIXE du kWh (€ HTT) *	
		HP	HC
35,00 € /an → soit	2,92 € /mois	0,10111	0,07576

Prix total HTVA (hors coût de Capacité)									
2 Plages temporelles moyenne utilisation <i>(pour les clients équipés d'un compteur non communicant)</i>				4 Plages temporelles moyenne utilisation <i>(pour les clients équipés d'un compteur communicant)</i>					
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement mensuel total HTVA **	Prix du kWh (€ HTVA) ***		Puissance souscrite (kVA)	Abonnement mensuel total HTVA **	Prix du kWh (€ HTVA) ***			
		HP	HC			HPH	HCH	HPB	HCB
6	15,08	0,18049	0,14074	6	14,25	0,20109	0,14304	0,14719	0,11684
9	19,20			9	17,94				
12	23,31			12	21,64				
15	27,42			15	25,33				
18	31,53			18	29,03				
24	39,76			24	36,41				
30	47,98			30	43,80				
36	56,20			36	51,19				

Heures Pleines saison Haute (HPH) / Heures Creuses saison Haute (HCH) : du 01/11 au 31/03

Heures Pleines saison Basse (HPB) / Heures Creuses saison Basse (HCB) : du 01/04 au 31/10

* Prix de fourniture fixes sur la durée du contrat choisi.

L'acheminement et les taxes restent soumis aux évolutions réglementaires.

 Le prix de Capacité est défini, pour chaque client, selon les modalités de Conditions Particulières de Vente
(voir détails à l'article 3.2 des CPV)

** Abonnement mensuel HTVA comprenant :

- l'abonnement fourniture, fixe sur la durée du contrat,
- les parts fixes de l'acheminement en vigueur à la date de l'offre,
- la CTA en vigueur à la date de l'offre.

*** Prix du kWh HTVA comprenant :

- le coût de fourniture,
- la part variable de l'acheminement, en vigueur à la date de l'offre,
- l'accise sur l'électricité de 0,02998 €/kWh, en vigueur à la date de l'offre.

À compter du 1^{er} août 2025, la France s'aligne sur le droit européen et harmonise les taux de TVA. La France appliquait jusqu'à maintenant une TVA réduite à 5,5 % sur la part fixe de l'abonnement et une TVA normale à 20 % sur la consommation. Or, cette double taxation n'est pas autorisée par l'Union européenne qui impose des taux de TVA uniformes pour un même service. Un taux de TVA à 20 % sera désormais appliqué sur la part liée à l'abonnement. Pour compenser cette hausse de la part liée à l'abonnement, le gouvernement a par ailleurs prévu un abaissement de l'accise (taxe sur la consommation) et du TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité).

--> L'accise passe de 33,70 €/mégawattheure à 29,98 €/MWh

--> Le TURPE baisse également d'environ 2,5 %.

⁽¹⁾ En cas d'événement impactant significativement le marché de gros de l'électricité, EDSB l'agence pourra retirer la présente grille avant sa date limite de validité.